

14 septembre
2016

Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

Sommaire (j)

Présenté à :



Par :



Zins Beauchesne et associés

MARKETING ■ DÉVELOPPEMENT ■ INNOVATION

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
2. Les enjeux stratégiques de la MRC des Etchemins	3
3. Les axes stratégiques de développement	5
4. Le plan d'action pour la mise en œuvre du plan de relance économique	9

1. Introduction

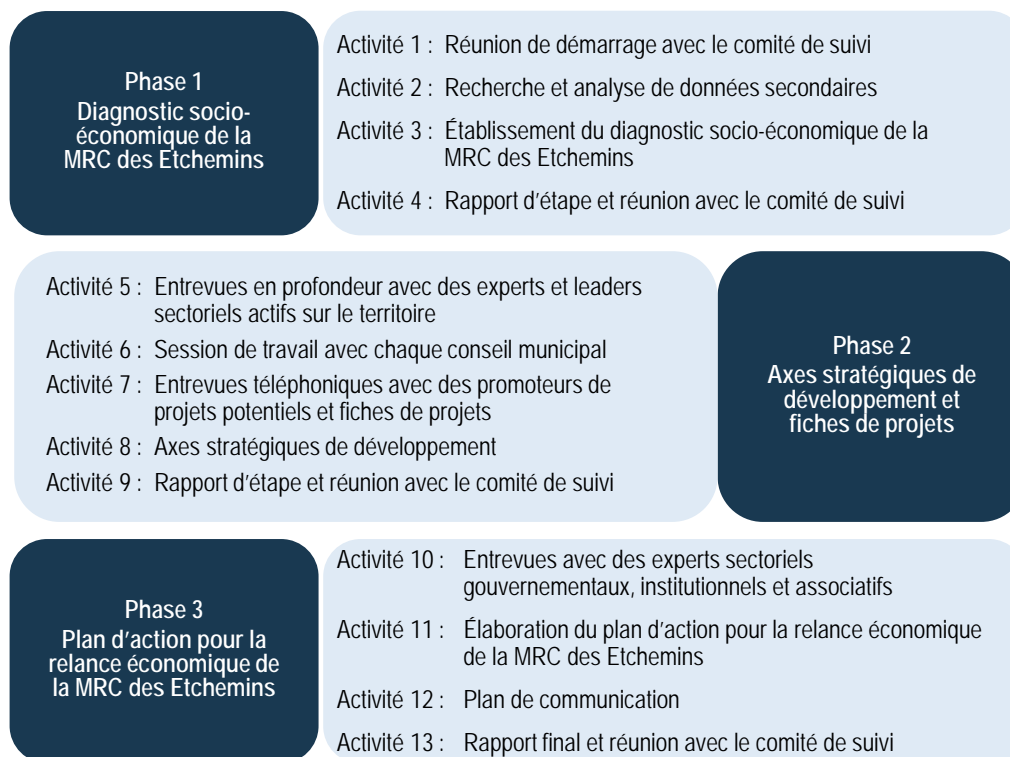
Le présent document constitue le sommaire du **plan de relance économique de la MRC des Etchemins** confié à **Zins Beuchesne et associés** par la **MRC des Etchemins**.

L'**objectif fondamental** de ce mandat consistait à identifier les orientations stratégiques de développement économique de la MRC des Etchemins et à élaborer le plan d'action pour sa relance économique.

Plus précisément, les **objectifs spécifiques** poursuivis étaient les suivants :

- Établir un portrait socio-économique sommaire de la MRC des Etchemins;
- Élaborer le diagnostic stratégique de la MRC des Etchemins : forces, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux de développement;
- Identifier les particularités de développement de chacune des municipalités visées;
- Définir les axes stratégiques de développement de la MRC des Etchemins;
- Déterminer, pour chacun des axes stratégiques de développement, les opportunités de projets porteurs;
- Monter, pour chacune des opportunités, des fiches de projets sommaires;
- Identifier des promoteurs potentiels et des porteurs de projets pour chacune des opportunités retenues;
- Développer le portefeuille de stratégies de développement économique régional de la MRC des Etchemins;
- Élaborer le plan d'action pour la relance économique et les modalités de mise en œuvre;
- Recommander un plan de communication.

La **démarche d'intervention** s'est articulée autour des trois grandes phases schématisées ci-après.



Ce document sommaire présente successivement :

- Les enjeux stratégiques de la MRC des Etchemins;
- Les axes stratégiques de développement;
- Le plan d'action pour la mise en œuvre du plan de relance économique.

Le rapport final détaillé de l'étude peut être consulté pour des informations complémentaires concernant les aspects suivants :

- Le profil socio-économique de la MRC des Etchemins;
- Le diagnostic stratégique de la MRC des Etchemins;
- Le sommaire des réunions avec les conseils municipaux;
- Le sommaire des consultations du milieu;
- Les fiches de projets;
- Les comptes rendus de chacune des réunions avec les conseils municipaux;
- La liste des experts sectoriels consultés;
- La liste des entreprises et promoteurs consultés.

2. Les enjeux stratégiques de la MRC des Etchemins

L'analyse croisée du profil socio-économique de la MRC, du diagnostic stratégique, des consultations auprès des conseils municipaux, des experts sectoriels et des entreprises, promoteurs et porteurs de projets permet de dégager **10 principaux enjeux stratégiques** pour la MRC des Etchemins :

1. Accroissement de la population
2. Création d'emplois
3. Support / consolidation des entreprises et organismes existants
4. Obtention d'un statut spécial projet pilote « MRC laboratoire »
5. Augmentation des investissements dans tous les secteurs
6. Développement domiciliaire et villégiature
7. Modernisation du secteur forestier
8. Développement de l'agriculture, acériculture et PVA de l'érable
9. Développement récréotouristique
10. Développement de l'accès au téléphone cellulaire et à un lien Internet de qualité sur tout le territoire

ENJEU 1 – ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

Tel que démontré, la population de la MRC est en baisse et les perspectives démographiques laissent entrevoir de nouvelles baisses d'ici 2036. Des efforts importants devront être consentis afin de freiner la décroissance de la population, et ce, dans toutes les strates d'âge.

ENJEU 2 – CRÉATION D'EMPLOIS

La croissance économique passe par la création d'emplois. Il est paradoxal de constater sur le terrain que la plupart des entreprises manufacturières ont des difficultés à recruter de la main-d'œuvre spécialisée et non spécialisée (manœuvres, journaliers, etc.) alors que le taux d'emploi dans la MRC des Etchemins est le plus bas de la région de la Chaudière-Appalaches. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène notamment le décrochage scolaire, le travail au noir, l'absence de diplôme.

ENJEU 3 – SUPPORT / CONSOLIDATION DES ENTREPRISES ET ORGANISMES EXISTANTS

Plusieurs entreprises du milieu ainsi que des organismes, des promoteurs et des porteurs de projets mijotent des projets d'investissement ayant des incidences sur l'emploi. Les fonds disponibles en région (municipalités, MRC) s'avèrent bien limités considérant le nombre de projets répertoriés et les besoins des entreprises.

ENJEU 4 – OBTENTION D'UN STATUT SPÉCIAL PROJET PILOTE « MRC LABORATOIRE »

Plusieurs éléments freinent le développement économique de la MRC des Etchemins. Pour accélérer la réalisation des projets, l'obtention d'un statut spécial projet pilote « MRC Laboratoire » devrait permettre des assouplissements réglementaires.

ENJEU 6 – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ET VILLÉGIATURE

Plusieurs municipalités caressent des projets de développement domiciliaire pour les jeunes familles ou des projets de villégiature visant le retour des baby-boomers, mais se voient freinées par des considérations réglementaires.

ENJEU 7 – MODERNISATION DU SECTEUR FORESTIER

La crise financière internationale de 2008 qui a provoqué une crise sévère dans le secteur forestier a causé la fermeture de nombreuses entreprises de sciage. Malgré une certaine reprise des mises en chantier résidentielles aux États-Unis, elles demeurent nettement en dessous des niveaux atteints en 2005-2006 et les entreprises de la région ayant fermé leurs portes ne reprendront pas leurs activités.

De plus, on assiste à des changements structurels dans le secteur des pâtes et papiers qui ont des répercussions énormes sur les activités en forêt ainsi que sur le marché des produits conjoints des usines de sciages (baisse de la demande et des prix des copeaux).

D'autres alternatives devront être analysées pour trouver de nouveaux débouchés pour le bois résineux de petite dimension. Les produits du bois à valeur ajoutée et la 2^e et 3^e transformation devront également être considérés.

ENJEU 8 – DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, ACÉRICULTURE ET PVA DE L'ÉRABLE

Ce secteur offre plusieurs opportunités, notamment dans les secteurs des petits fruits. Bien que la région soit reconnue pour sa production acéricole, on ne retrouve pas d'entreprises agroindustrielles de production de PVA acéricole.

ENJEU 9 – DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

Actuellement le récréotourisme figure parmi les principaux secteurs d'activité économique de la MRC. Cependant, il demeure nettement sous-exploité compte tenu des atouts en place, des potentiels de développement et des opportunités de marché disponibles, ainsi que des retombées économiques qui y sont rattachées. De nombreux organismes, entreprises, intervenants et résidents ont des projets et la volonté de consolider, renforcer et développer l'activité récréotouristique. Cependant cet élan est freiné par des lacunes évidentes au niveau :

- De la volonté politique;
- De la cohésion;
- De la mobilisation;
- D'une vision commune afin de développer une masse critique et disposer d'une force de frappe marketing;
- Du soutien (\$ et RH) : conseil-expert aux entreprises et promoteurs, réseautage, représentation auprès des instances politiques, développement et promotion;
- Des programmes de financement (études, investissements) et d'emploi.

ENJEU 10 – DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS AU TÉLÉPHONE CELLULAIRE ET À UN LIEN INTERNET DE QUALITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

Doter la région d'internet haute vitesse et de la téléphonie cellulaire, aux performances égales en milieu urbain comme Québec, Lévis ou ailleurs, partout sur le territoire de la MRC des Etchemins.

3. Les axes stratégiques de développement

En lien avec les principaux enjeux stratégiques que doit relever la MRC des Etchemins, **8 axes stratégiques** sont retenus pour le développement et la relance économique de la MRC des Etchemins :

1. Attraction démographique (villégiature et résidentielle)
2. Assouplissement réglementaire dans les secteurs villégiature, résidentiel, marché du travail et développement économique dans le cadre du projet pilote « MRC Laboratoire »
3. Appui au secteur manufacturier et aux entreprises et organismes existants
4. Relance du secteur forestier
5. Développement du secteur agricole et acéricole
6. Développement récréotouristique
7. Développement commercial et prospection des investissements
8. Promotion de la formation professionnelle

AXE 1 – ATTRACTION DÉMOGRAPHIQUE (VILLÉGIATURE ET RÉSIDENTIELLE)

Des efforts particuliers devront être consentis pour :

- *Attirer de jeunes familles :*
 - *Des parents qui viendront gonfler le bassin de main-d'œuvre et qui travailleront dans la région, ainsi que des enfants qui fréquenteront les établissements scolaires et qui permettront de consolider le réseau existant des écoles primaires.*
- *Inciter le retour des baby-boomers :*
 - *On assiste actuellement à une tendance au retour en région des baby-boomers ayant quitté leur patelin pour aller travailler à l'extérieur et arrivant à l'âge de la retraite. Des efforts devront être consentis afin d'attirer cette clientèle particulière en misant sur une campagne de communication et en facilitant la mise œuvre de projets de villégiature et de développement domiciliaire dans les municipalités.*
- *Accroître l'immigration :*
 - *Des changements importants à la loi canadienne sur l'immigration, notamment la réduction de la durée des permis temporaires, freinent l'intérêt des industriels pour les travailleurs immigrants. Considérant la pénurie de travailleurs spécialisés, des assouplissements à la loi devront être envisagés pour faciliter l'arrivée de travailleurs immigrants et les entreprises devront également bénéficier d'un support pour mener à bien leurs projets d'immigration.*
- **Stratégie 1.1 – Attraction de jeunes familles :**
 - Programme d'accès à la propriété;
 - Appui aux projets de développement domiciliaire;
 - Renouvellement de la population;
 - Accroissement du bassin potentiel de travailleurs;
 - Consolidation des services aux jeunes familles : écoles, garderies, etc.
- **Stratégie 1.2 – Retour des baby-boomers en région :**
 - Campagne de communication encourageant le retour dans la région;
 - Appui aux projets de développement de la villégiature;
 - Consolidation voire augmentation de la demande pour les services de proximité;
 - Accroissement du bassin de clientèles directes et indirectes pour les activités récréotouristiques;
 - Accroissement du bassin potentiel de travailleurs dans les activités récréotouristiques.

- **Stratégie 1.3** – Accroissement de l’immigration :
 - Assouplissement réglementaire;
 - Accroissement du bassin de travailleurs en :
 - Visant prioritairement les travailleurs spécialisés;
 - Ciblant les familles plus enclines à s’enraciner;
 - Support aux entreprises dans leurs projets d’immigration;
- **Stratégie 1.4** – Développement d’un environnement favorable :
 - Développement de la culture et du patrimoine :
 - Réalisation de projets en culture et patrimoine;
 - Réalisation du plan d’action de l’entente de développement culturel;
 - Développement des organismes offrant des services à la population et des infrastructures :
 - Facilitation de la concertation par le regroupement des services entre municipalités et entre organismes;
 - Aide à la réalisation d’activités en soutenant les organisations au niveau de la logistique et de la promotion des services;
 - Maintien des services de proximité;
 - Adaptation et développement des environnements physiques, sportifs et municipaux pour qu’ils soient favorables à un mode de vie sain;
 - Promotion et poursuite du développement du transport collectif;
 - Conservation et préservation de l’environnement, de la flore et de la faune :
 - Conservation de la qualité et les conditions des lacs;
 - Encouragement de la réalisation du projet de forêt de proximité;
 - Support et poursuite des efforts d’embellissement du territoire.

AXE 2 – ASSOULPISSEMENT RÉGLEMENTAIRE DANS LES SECTEURS VILLÉGIATURE, RÉSIDENTIEL, MARCHÉ DU TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE « MRC LABORATOIRE »

Des mesures particulières devront être mises en œuvre et des assouplissements devront être consentis pour favoriser l’arrivée de ces nouveaux résidents potentiels (résidences permanentes et villégiature, la création d’emplois et le développement économique en général : zonage, schéma d’aménagement, environnement, etc. Des assouplissements sont requis notamment au chapitre des réglementations sur le zonage agricole, l’environnement, l’immigration, la formation professionnelle avec reconnaissance des acquis, etc.

- **Stratégie 2.1** – Assouplissement du zonage agricole afin de favoriser la villégiature.
- **Stratégie 2.2** – Assouplissement de la réglementation environnementale afin de favoriser la villégiature.
- **Stratégie 2.3** – Accès aux avantages du programme « Régions ressources » (crédit de taxes à l’investissement, subventions à la création d’emplois) afin de favoriser l’emploi.
- **Stratégie 2.4** – Déplafonnement de la formation professionnelle via la reconnaissance des acquis et les compétences afin d’améliorer la formation professionnelle.
- **Stratégie 2.5** – Assouplissement des normes pour l’immigration (p. ex. : augmentation de la durée des permis temporaires) afin de favoriser l’emploi.
- **Stratégie 2.6** – Programmes de soutien à l’emploi plus permissifs (p. ex. : accès non limité à 1 emploi saisonnier subventionné).

AXE 3 – APPUI AU SECTEUR MANUFACTURIER ET AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES EXISTANTS

La croissance économique passe par la création d'emplois. Les entreprises ayant des projets de création d'emplois devront être supportées ainsi que les entrepreneurs désirant se lancer en affaires. Les fonds disponibles en région (municipalités, MRC) s'avèrent bien limités considérant le nombre de projets répertoriés et les besoins des entreprises. Plusieurs municipalités et MRC dévitalisées ailleurs au Québec ont bénéficié de fonds de diversification et de développement économique au cours des dernières années et un fonds semblable s'avère nécessaire pour relancer l'économie de la région.

- **Stratégie 3.1** – Appui aux projets identifiés (voir la liste des projets d'entreprises identifiés au chapitre 9).
- **Stratégie 3.2** – Suivi des entreprises et organismes :
 - Selon les cas : suivi des projets, études préliminaires (opportunité, faisabilité, marché, etc.), montage des plans d'affaires, recherche de financement, recherche d'investisseurs, prospection des investissements, etc.
- **Stratégie 3.3** – Axer les efforts sur la sous-traitance industrielle :
 - Plusieurs entreprises sont des donneurs d'ordre à des entreprises de l'extérieur de la MRC. Une attention devra être portée pour rapatrier la sous-traitance.
- **Stratégie 3.4** – Développement des parcs industriels du territoire.

AXE 4 – RELANCE DU SECTEUR FORESTIER

Pour relancer le secteur forestier, des alternatives devront être analysées pour trouver de nouveaux débouchés pour le bois résineux de petite dimension. Les produits du bois à valeur ajoutée ainsi que la 2^e et 3^e transformation devront également être considérés.

- **Stratégie 4.1** – Consolidation des entreprises existantes.
- **Stratégie 4.2** – Nouveaux débouchés pour le bois résineux de faibles dimensions, notamment :
 - Biotechnologies forestières (thermoconversion des matières lignocellulosiques);
 - Bioénergie (biomasse pour centrales de chauffage, granules et granules torréfiés).
- **Stratégie 4.3** – Développement de produits du bois à valeur ajoutée et de 2^e et 3^e transformation, notamment dans les filières suivantes :
 - Isolants naturels à base de fibres de bois;
 - Bois d'ingénierie.
- **Stratégie 4.4** – Développement des produits de bois lamellé-croisé.

AXE 5 – DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE ET ACÉRICOLE

Ce secteur offre certaines opportunités, notamment dans les secteurs des petits fruits et dans le développement d'activités agroindustrielles de production de PVA acéricole.

- **Stratégie 5.1** – Développement des petits fruits et autres entreprises et promoteurs agroalimentaires.
- **Stratégie 5.2** – Développement de la grappe acériculture (PVA, récupération et recyclage de la tubulure).

AXE 6 – DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

Le secteur récréotouristique demeure nettement sous-exploité compte tenu des atouts en place, des potentiels de développement et des opportunités de marché disponibles, ainsi que des retombées économiques qui y sont rattachées. La cohésion, la mobilisation, l'adoption d'une vision commune, le soutien financier et technique et l'accès au financement doivent être adressés prioritairement.

- **Stratégie 6.1** – Budget de soutien au développement et à la promotion touristiques.
- **Stratégie 6.2** – Plan de développement récréotouristique de la MRC des Etchemins (vision commune, mobilisation, pôles, sentiers d'activités, expériences, hébergement et services).
- **Stratégie 6.3** – Plan de développement du versant sud du Parc régional du Massif du Sud.
- **Stratégie 6.4** – Étude d'opportunité sur les potentiels réels du Parc régional du Massif du sud et leur valorisation économique et touristique.
- **Stratégie 6.5** – Soutien technique et financier aux projets de consolidation et développement d'attraits et services récréotouristiques.

AXE 7 – DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR COMMERCIAL ET PROSPECTION DES INVESTISSEMENTS

Des efforts importants devront être consentis pour consolider et renforcer le secteur commercial qui a subi d'importantes fermetures alors que les entreprises en place observent des fuites commerciales.

- **Stratégie 7.1** – Élaboration d'un plan de développement commercial (état de situation, évaluation des fuites commerciales, diagnostic, commerces et services ciblés).
- **Stratégie 7.2** – Stratégie de prospection des investissements.

AXE 8 – PROMOTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Considérant le manque de main-d'œuvre dans les entreprises manufacturières, des efforts supplémentaires devront être consentis pour orienter les jeunes vers la formation professionnelle pour les métiers en pénurie (soudeurs, machinistes, peintres, etc.). Également l'entrepreneuriat devra être soutenu afin de stimuler les jeunes à se lancer en affaires.

- **Stratégie 8.1** – Promotion accrue de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat auprès des jeunes.
- **Stratégie 8.2** – Journées portes ouvertes en entreprises « *Une journée dans la vie d'un travailleur* ».
- **Stratégie 8.3** – Opération charme (présence régionale dans les salons emplois des régions limitrophes).
- **Stratégie 8.4** – Promotion de l'entrepreneuriat, banque de projets et campagne de communication.

4. Le plan d'action pour la mise en œuvre du plan de relance économique

Tout plan de relance économique doit être accompagné de mesures pour assurer sa mise en œuvre. Le plan d'action présenté sous forme tableau dans les pages suivantes identifie, pour chaque axe et stratégie de développement retenus, des actions de mise en œuvre sur un horizon de 3 ans, en identifiant les intervenants impliqués, un niveau d'efforts et un échéancier de réalisation.

Sur le plan financier, les actions et efforts se déclineront de différentes manières :

- En mesures d'attraction démographique;
- En subventions aux entreprises, promoteurs et porteurs de projets de développement;
- En support aux organismes;
- En études d'opportunités et de faisabilité pour des projets identifiés sur le territoire (voir les fiches de projets au chapitre 9);
- En actions de communication;
- Etc.

À court terme, les trois volets d'intervention suivants seront priorisés :

- **Volet 1 – Villégiature :**
 - Assouplissement du zonage agricole;
 - Assouplissement de la réglementation environnementale;
 - Appui aux projets de développement de la villégiature.
- **Volet 2 – Industriel :**
 - Aide à l'accès à la main d'œuvre :
 - Subventions à la création d'emplois;
 - Programmes de soutien à l'emploi plus permissifs;
 - Assouplissement des normes pour l'immigration;
 - Appui au développement des parcs industriels du territoire de la MRC;
 - Appui aux projets identifiés;
 - Efforts visant la sous-traitance industrielle.
- **Volet 3 – Récréotourisme :**
 - Soutien au développement et à la promotion touristiques;
 - Plan de développement récréotouristique de la MRC des Etchemins;
 - Plan de développement du versant sud du Parc régional du Massif du Sud.

Note :

Tous les projets et/ou sommes d'argent prévus inscrits dans les textes actuels peuvent être modifiés, abrogés ou réaffectés selon l'évolution des dossiers qui devront être analysés et adoptés par le Conseil de la MRC des Etchemins. Les ressources prévues au plan seront attribuées par mandat spécifique (à contrat) à période déterminée et devront être adoptées par les membres du Conseil de la MRC des Etchemins.

Un fonds de diversification économique devra donc être dévolu à la MRC des Etchemins pour assurer la mise en œuvre du plan et soutenir la relance économique souhaitée et ce pour un minimum de trois ans consécutifs.

- Le statut de « projet pilote MRC Laboratoire » de la MRC des Etchemins devra être doté :
- D'un fonds « MRC laboratoire » de 1,2 M\$ par année pour une période minimale de 3 années consécutives qui permettra la réalisation des activités et projets identifiés dans le plan de relance économique de la MRC des Etchemins;
 - D'un fonds d'études de 265 000 \$ sur 3 ans pour la réalisation des études des projets identifiés sur le territoire¹;
- Et d'un fonds spécifique de 500 000 \$ pour le soutien d'entreprises majeures sur le territoire.

Récapitulatif des montants prévus au plan d'action
Mesures générales
▪ Soutien au développement de projets spécifiques
Axe 1 – Attraction démographique (villégiature et résidentielle)
Stratégie 1.1 – Attraction de jeunes familles
▪ Programme d'accès à la propriété
▪ Appui aux promoteurs de projets domiciliaires
▪ Campagne de promotion dans les régions limitrophes
Stratégie 1.2 – Retour des baby-boomers en région
▪ Campagne de communication
▪ Appui au développement des projets de villégiature
Axe 3 – Appui au secteur manufacturier et aux entreprises et organismes existants
Stratégie 3.2 – Suivi des entreprises et organismes
Stratégie 3.3 – Axer les efforts sur la sous-traitance industrielle
Stratégie 3.4 – Développement des parcs industriels de la MRC
Axe 6 – Développement récréotouristique
Stratégie 6.2 – Budget de soutien au développement et à la promotion touristique
▪ Analyse des projets et opportunités et soutien technique
Axe 7 – Développement commercial et prospection des investissements
Stratégie 7.2 – Stratégie de prospection des investissements
Axe 8 – Promotion de la formation professionnelle
Stratégie 8.1 – Promotion accrue de la formation professionnelle auprès des jeunes
Campagne de promotion auprès des jeunes
▪ Stratégie 8.2 – Journées portes ouvertes « Une journée dans la vie d'un travailleur »
Accompagnement des entreprises intéressées à accueillir des jeunes
▪ Stratégie 8.3 – Opération charme
Participation au salon foires de l'emploi des régions limitrophes

Note :

Tous les projets et/ou sommes d'argent prévus inscrits dans les textes actuels peuvent être modifiés, abrogés ou réaffectés selon l'évolution des dossiers qui devront être analysés et adoptés par le Conseil de la MRC des Etchemins. Les ressources prévues au plan seront attribuées par mandat spécifique (à contrat) à période déterminée et devront être adoptées par les membres du Conseil de la MRC des Etchemins.

¹ Soit 60% du montant total de 437 000 \$ pour la réalisation des études des projets identifiés sur le territoire (voir tableau détaillé à la section 9.7 du rapport d'étude détaillé).

Sujets relatifs à l'aménagement du territoire qui devraient faire l'objet d'assouplissements ou modulations de la part des ministères concernés

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Les orientations gouvernementales

La MRC des Etchemins est sous couvert forestier dans une proportion de plus de 85%. L'agriculture est absente de certaines municipalités depuis plusieurs années. La principale activité agricole est l'acériculture (70%) et l'agriculture avec élevage ne compte que pour 10% des activités agricoles (sans élevage : 20%). La MRC compte davantage sur le développement hors des périmètres urbains pour attirer les investissements. La villégiature concentrée est un modèle auquel nous adhérons. Par contre, la villégiature éparse qui est en demande constitue une offre intéressante à ne pas rejeter. Les revenus ainsi engendrés (taxation) permettent aux municipalités de continuer à entretenir l'accès au territoire qui est, somme toute, bien développée dans les Etchemins.

Ainsi, la MRC demande que soit élaboré et mis en place des orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation adaptées à la MRC des Etchemins (urbanisation vs occupation du territoire et villégiature). Le MAMOT devrait reconnaître nos particularités lors de l'émission de ses avis dans le cadre, entre autres, des modifications du schéma d'aménagement. Le ministère devrait davantage tenir compte de notre réalité (ex. faible occupation du territoire vs un réseau routier important, une offre de villégiature recherchée et disponible, etc.) et non de la réalité de l'ensemble des régions du Québec.

Les périmètres d'urbanisation (PU)

Les conseils municipaux sont conscients du poids financier de l'étalement urbain. Les limites des PU ont été déterminées en tenant compte des services déjà offerts et ceux projetés (aqueduc, égout, entretien des rues, etc.) pour les 10 à 15 prochaines années. Tout nouveau développement est envisagé en tenant compte des répercussions financières (contrôle des dépenses, des revenus de taxation, etc.). Toutefois, les municipalités souhaitent pouvoir réagir le plus rapidement possible aux changements lorsqu'une opportunité se présente (nouveau promoteur, nouveau projet immobilier). Ce qui n'est pas le cas actuellement. Les procédures (LAU) actuelles peuvent en décourager plus d'un, et c'est ce que nous voulons éviter.

Le développement de la villégiature

Le gouvernement devrait différencier, sans autre justification, le développement de la villégiature et le développement urbain. Aucun développement de type villégiature éparse ou concentrée (affectation villégiature) ne vient en compétition avec les périmètres urbains. En aucun endroit dans les Etchemins, les villégiateurs ont préférés s'établir à l'intérieur d'un périmètre urbain et ce même si les terrains à l'intérieur des périmètres urbains sont en général moins chers que ceux hors périmètres urbains. Nous l'avons démontré pour un projet de villégiature (règlement 120-15) et il ne serait en être autrement pour des cas semblables. Tout nouveau développement de villégiature devrait être traité pour ce qu'il est et non comme une offre de terrains additionnelle en compétition avec les périmètres d'urbanisation.

Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)

Le morcellement en zone agricole

Simplifier et, si possible, réduire les délais pour les demandes de morcellement et l'autoriser lorsque le résultat n'a pas pour effet de créer des lots de superficies insuffisantes pour la pratique de l'agriculture et/ou l'acériculture. La modulation ou l'assouplissement de la loi ou des dispositions réglementaires qui en découlent devrait, du moins, être envisagé particulièrement à l'intérieur des affectations forestière et agroforestière du schéma d'aménagement. Ce qui ne devrait pas exclure cette possibilité sur l'ensemble de la zone agricole (LPTAA).

Le morcellement de propriété

Il est assez fréquent qu'un propriétaire possède plus d'un lot et qu'ils soient contigus. En vertu de la LPTAA, le morcellement de telles propriétés ne peut se faire sans l'autorisation de la CPTAQ. Tous comprennent qu'il s'agit d'une disposition de la loi qui a pour objectif de conserver l'homogénéité du territoire agricole ainsi que des entités de superficie suffisante pour être « viables » du point de vue agricole et/ou sylvicole. Étant donné la superficie moyenne des propriétés du territoire (40 hectares étant davantage la norme dans les Etchemins), la CPTAQ devrait tenir compte de cette réalité Etcheminoise et autoriser, sans autres conditions, les demandes de morcellement lorsqu'il en résulte des propriétés minimales de 35 à 40 hectares. Soit un lot « normal » dans les Etchemins. Mieux encore, une simple déclaration du propriétaire devrait suffire pour réaliser un tel morcellement.

Article 59

Dans le cadre de la décision rendue par la CPTAQ (demande à portée collective, en vertu de l'article 59) une seule construction résidentielle est autorisée en zone agricole sur une propriété vacante de plus de 10 hectares (affectation forestière) ou 20 hectares (affectation agroforestière) telle qu'elle apparaissait au rôle d'évaluation foncière à la date de la résolution adressée à la CPTAQ demandant la susdite autorisation. Un peu dans le même esprit que le point précédent, la MRC souhaite que la décision rendue soit modifiée pour qu'il soit possible de morceler les propriétés et que chacune de ces « nouvelles » propriétés vacantes puissent obtenir le droit d'être construites et ce en autant que les nouvelles propriétés ainsi créées soient de superficies conforme à la décision rendue (10 et 20 hectares).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC)

La gestion des cours d'eau

Depuis la délégation des cours d'eau aux MRC, le MDDELCC s'est toujours conservé un « droit de regard » sur le travail effectué par celles-ci. En plus de compliquer le travail, les procédures et les demandes de certificats d'autorisation s'avèrent un frein important à l'efficacité lors des (urgences) entre autres. Nous sommes donc d'avis que cette responsabilité, la gestion des cours d'eau, devrait être soit conservée entièrement par le MDDELCC.

Note : Tous les projets et/ou sommes d'argent prévus inscrits dans les textes actuels peuvent être modifiés, abrogés ou réaffectés selon l'évolution des dossiers qui devront être analysés et adoptés par le Conseil de la MRC des Etchemins. Les ressources prévues au plan seront attribuées par mandat spécifique (à contrat) à période déterminée et devront être adoptées par les membres du Conseil de la MRC des Etchemins.